

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Groupement d'Intérêt Public.

Madame Akpinar-Istiquam, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais est une structure partenariale présidée par le Grand Dijon dont les missions sont de travailler sur l'anticipation et les conséquences des mutations économiques sur le marché du travail et de renforcer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Ses actions visent à mieux apprécier l'évolution des besoins en compétences des entreprises, à accompagner le développement de nouvelles pratiques de gestion des emplois et des compétences dans les entreprises et sur le territoire et, enfin, à renforcer la sécurisation des parcours professionnels des personnes.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la ville de Dijon au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

Dans ce cadre, le GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais constitue l'outil territorial primordial de la conduite des politiques publiques en faveur de l'insertion, de l'emploi, de la formation et du développement économique. Il est le lieu de la coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi (Directe, Pôle emploi, Mission locale...).

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2006 jusqu'en 2015. Il a été créé lors de son Assemblée Générale constitutive le 16 novembre 2006, à la suite de l'adoption de ses statuts par l'ensemble des membres fondateurs.

La convention constitutive du GIP MDEF 2016 – 2021 a été adoptée lors du conseil de communauté du Grand Dijon du 19 novembre 2015. Elle a également validé la charte des points relais et des territoires 2016 – 2021 et approuvé le nouveau protocole du PLIE 2016- 2020.

Puis, lors du conseil d'administration et de l'assemblée générale du 16 décembre 2015, les partenaires de la MDEF ont validé son cadre d'intervention au titre de la nouvelle période de conventionnement 2016-2021 et ont admis l'Agence de développement Économique de la Communauté Urbaine en tant que membre constitutif du GIP.

Aussi, pour l'année 2017, l'intervention de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais portera sur les missions suivantes, en direction de la ville de Dijon :

- l'animation des démarches de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences sur le territoire du bassin dijonnais dont la coordination d'une plate forme de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), des actions sectorielles (ESS, bâtiment, tourisme) et des thématiques transversales (solidarité intergénérationnelle, temps partiel subi) ;
- l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), les clauses d'insertion, 100 chances-100 emplois.

Dans ce contexte, l'activité de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais va se poursuivre en 2017 dans le sens de :

- **la déclinaison de la nouvelle charte des points relais et de territoires 2016 -2021 ;**
- **la mise en œuvre du protocole du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi pour la période 2016 - 2020.**

Pour mettre en œuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel de la Maison de l'Emploi et de la Formation est de 1 861 163 €, avec en terme de financements :

- 426 684 € sollicités auprès de l'État ;
- 292 473 € de FSE ;
- 95 000 € de la part de la Ville de Dijon ;
- 90 000 € du Département de Côte-d'Or (qui flèche ces crédits sur le dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) ;
- 181 251 € de la Région de Bourgogne-Franche-Comté ;

le reste provenant des contributions des intercommunalités, des fonds privés, et de fonds propres.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif sur l'agglomération, il est proposé pour 2017 d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à procéder au reversement de subventions afin de financer la programmation de ses actions.

Deux conventions à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

- l'une dont le principal objet est d'affecter deux agents municipaux aux points-relais de Dijon et de mobiliser une subvention de 60 000 € au titre du fonctionnement des points-relais et du financement d'actions territorialisées, et une subvention de 35 000 € pour le financement du PLIE ;

- l'autre, indissociable de la première, relative à la mise à disposition du GIP de locaux propriétés de la Ville situées au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac.

Je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'affectation de deux agents municipaux dans les points relais Grésilles et Fontaine d'Ouche, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2017, dans les conditions proposées ;

2 - d'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Abstentions: 11

Ne participent pas au vote : 2